



**Laurent Counord**

candidats aux élections municipales  
Pour la liste « **SAINT GENIS 2020** »  
7 rue Georges CLEMENCEAU  
66740 SAINT GENIS DES FONTAINES  
laurencounord@free.fr

Veillez trouver ci-dessous nos réponses à votre questionnaire, en vous remerciant de votre engagement.

**Objet :** Questionnaire adressé aux candidats aux élections municipales, 15 et 22 mars 2020 dans les Pyrénées - orientales.

- 1- Quelle importance attachez-vous à la connaissance et la conservation du patrimoine, qu'il soit matériel (artistique et historique), immatériel (usages, savoir-faire, expressions culturelles) ou naturel dans la gestion communale ?

*Une importance majeure dans le cas de Saint-Genis-des-Fontaines où l'abbaye et son cloître des XI<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles flanqués de bâtiments plus tardifs des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles avec une urgence : la préservation et la protection du linteau et de l'ensemble tympan de la porte d'entrée de l'abbaye ainsi que les travaux contre l'infiltration des eaux de l'intérieur.*

- 2- Considérez-vous le patrimoine artistique, historique et naturel de votre commune comme un levier de développement local ? Êtes-vous favorable des actions pour sa meilleure connaissance (inventaires, enquêtes, études & recherches) et sa prise en compte dans les domaines de compétence qui sont ceux de la commune ou de l'intercommunalité (urbanisme, gemapi, etc) ?

*Le désintérêt évident de la dernière mandature pour le caractère exceptionnel de l'ensemble abbatial porte un préjudice indéniable au développement intellectuel et économique du village. Le projet de Saint Genis 2020 est de recréer un centre historique à la toute proximité de l'ensemble abbatial pour y attirer un artisanat de qualité et de reprendre en grande partie possession de tout l'ensemble abbatial pour pallier aux urgences de préservation mentionnées au-dessus et d'ouvrir des espaces pour des manifestations culturelles et un musée lapidaire. Il peut y être aussi envisagé des ateliers sculpture et de gravure dans un environnement propice, historique et médiéval comme ceux du Conflent, du maître de Cabestany ou contemporain comme les verriers de Palau del Vidre.*

- 3- Quelles mesures ou quels projets de préservation, de restauration, de mise en valeur du patrimoine (bât, matériel, immatériel, naturel) de votre commune envisagez-vous ?

*La réponse est contenue ci-dessus. Ajoutons-y la restauration d'un bassin des moines, l'un des rares sites abbatiaux visibles encore en Roussillon qui jouxte un grand espace vierge où notre projet est d'y réaliser un parc planté d'essences méditerranéenne avec en son milieu l'émergence des ruines d'une villa gallo-romaine.*

- 4- Êtes-vous favorable au suivi de l'architecture traditionnelle dans le cadre des compétences qui sont celles de la commune, y compris par le contrôle des autorisations de construire sur le bâti ancien ? Envisageriez-vous un dispositif spécifique d'aide à la conservation de l'architecture traditionnelle dans le cadre de la commune ?

*Nous y sommes bien évidemment favorables notamment dans la rénovation et l'agrandissement de l'espace abbatial jusqu'à la mise en valeur des sources gallo-romaines exprimant ainsi la continuité de l'Histoire, de l'époque antique, puis wisigothe jusqu'aux époques médiévale et moderne. Nous songeons naturellement aux aides du ministère de la culture et de celle du département et de la région sans exclure la création possible d'une fondation ad hoc pour compléter les besoins de financement.*

- 5- Quelles actions de promotion ou de communication envisagez-vous pour faire connaître et pour mettre à la disposition du public le patrimoine de votre commune ?

*La création d'une fondation ad hoc mentionnée ci-dessus en est un des éléments, également la publication d'événements culturels à l'abbaye, les ateliers mentionnés ci-dessus dans les médias locaux et régionaux, de colloques universitaires, la mutualisation d'événements artistiques avec les autres communes des Albères possédant de mêmes trésors religieux et médiévaux jusqu'à la création d'un pass touristique réservé aux Albères.*

- 6- Considérez-vous que l'église de votre commune puisse être ouverte au public et surveillée durant certaines périodes de l'année ? Êtes-vous disposé à apporter les moyens nécessaires dans ce but ?

*C'est déjà en partie le cas avec la proximité de l'office de tourisme situé dans l'espace abbatial ainsi que la visite en été par des bénévoles d'association de l'église de sainte Colombe sur le territoire de la commune anciennement attachée à l'abbaye romane de Saint André de Sorède. La création du pass des Albères et notre volonté d'associer pendant l'été des étudiants de l'Université de Perpignan en histoire et en histoire de l'art pour y effectuer des visites sur le territoire des Albères devraient amplifier ce mouvement.*

- 7- Quelle part du budget pérenne prévoyez-vous pour la sauvegarde, la conservation, la valorisation du patrimoine ? (préciser un montant en euros, par rapport au budget total de la commune ; éventuellement, citer une enveloppe globale pour l'ensemble du mandat)

*Notre volonté d'y consacrer une part du budget de la commune n'est pas discutable mais en fonction d'une gestion opaque du budget actuel puisque la municipalité sortante en dehors des règles administratives communales ne l'a pas édité à ce jour, nous sommes dans l'incapacité d'avancer un chiffre ou une enveloppe. Ajoutons également qu'au cours de la dernière mandature le budget de la commune n'a pas été consacré à son développement patrimonial a été epsilon ; nous sommes donc incapables de nous fonder sur quelque enveloppe possible. Conscient que le développement économique de Saint Genis des Fontaines est entièrement lié à l'optimisation de son patrimoine culturel, nous pouvons affirmer que cette situation sera corrigée immédiatement si « Saint Genis 2020 » est élue*

- 8- Envisagez-vous une action commune, au sein de l'intercommunalité dont votre commune fait partie, pour la gestion, la communication et la promotion du patrimoine ? Soutenez-vous, dans un tel cadre, la création d'emplois permanents qualifiés ?

*Nous avons répondu en grande partie à votre interrogation dans les items 5 et 6. Il va de soi cependant qu'avec l'amplification du domaine patrimonial et de son exploitation un certain nombre d'emplois induits s'imposera : office du tourisme, guides, cafeteria, artisans, formateurs (sculptures, graveurs...)*

- 9- Êtes-vous favorable à une initiation au patrimoine local dans le temps scolaire sur votre commune, ou dans le territoire dont elle fait partie ? Êtes-vous disposé à contribuer aux moyens nécessaires à une telle action ?

*L'enseignement ou l'information de notre jeunesse (si c'est cela que nous devons comprendre) est une initiative que nous soutiendrons au même titre que des initiatives du type « Lire et faire Lire » déjà répandue dans nos écoles des Albères. L'école et ses installations, totalement négligées au cours de la mandature qui finit et l'une de nos prérogatives. Tout ce qui touche à son épanouissement, infrastructure comme complément de formation est une priorité.*

- 10- Quelles mesures et quels moyens comptez-vous mettre en place pour informer et associer les associations et sauvegarde du patrimoine actives sur votre commune ou dans le territoire du département ? Comptez-vous leur attribuer des moyens pour mener à bien leurs activités ?

*L'Association pour la Sauvegarde des Valeurs Archéologiques et Culturelles, l'association de la défense du patrimoine de Saint Genis des Fontaines et dont l'un des colistiers de Saint Genis 2020, universitaire et historien médiéval, en charge de notre volet Patrimoine et Culture fait partie sera associée au renouveau patrimonial de notre village. Dans les nouveaux espaces créés au sein de l'abbaye ou à celui de la maison des associations en projet l'association aura toute sa place.*

**Communes (sauf Perpignan) disposant d'équipements culturels patrimoniaux (musées ou autres lieux culturels ouverts au public en permanence, au moins une partie de l'année)**

- 11- Envisagez-vous de pérenniser et de développer les établissements culturels patrimoniaux de votre commune, ou de l'intercommunalité dont votre commune fait partie ?

*Oui, trois fois oui...à la lecture de tous les items ci-dessus !*

- 12- Dans cette perspective :

- Envisagez-vous de doter ces établissements d'un personnel qualifié suffisant ? (personnels responsables, encadrement, personnel pour la médiation)

*Nous y avons répondu en grande partie dans l'item 8. L'affectation de personnels ad hoc est bien entendu envisagée au regard d'une prospective autant économique que sociale.*

- de doter ces établissements d'un budget de fonctionnement suffisant et favorisant leur rayonnement (production d'événements, d'expositions, de publications, d'actions multimédia) ?

*Un budget de fonctionnement sera bien évidemment étudié dans le même esprit que la présence de personnel ad hoc. Il est aussi évident que notre projet de rénovation et de valorisation du grand espace abbatial permettra la tenue de concerts, de conférences, d'exposition d'envergure significatives permettant par la même occasion des recettes venant alimenter le budget initial.*

Bien cordialement ...

